

Madame Anne-Sophie DESCAMPS informe que depuis octobre le Bureau du PNR compte de nouveaux membres : le Président Monsieur Pascal DUFORESTEL et la Vice-Présidente de Climat Énergies renouvelables et Agriculture, Madame Lydia BERNARD.

Depuis leurs arrivées, trois réunions ont eu lieu dont une commission climat à la Pointe de l'Aiguillon pour exposer les effets du changement climatique sur les écosystèmes de la Baie, les prés salés, les vasières, les digues, le sable, la faune, la flore. Des carottages ont été prélevés en présence de Monsieur Éric CHAUMILLON, scientifique lors de cette journée.

Les élus ont également participé au PCAET de cet EPCI qui a permis d'échanger sur les sujets notamment sur la mobilité et l'usine de méthanisation.

Le 4 octobre dernier lors de « la journée matériaux biosourcés », les élus ont visité la CAVAC à Luçon (usine de chanvre).

La semaine dernière, ils ont effectué une visite de la MAIF dont le bâtiment est chauffé en partie par un système de géothermie.

Monsieur Yannick BODAN indique que l'architecte du Parc Naturel Régional du marais Poitevin a participé aux travaux d'aménagement de la Place de la commune d'Anais.

Monsieur Joël LALOYUX demande ce que signifie « Ramsar ».

Madame Micheline BERNARD explique que Ramsar est une ville iranienne dans laquelle un protocole a été signé.

Sur autorisation de Monsieur le Président, Madame Cécile PHILIPPOT ajoute que la convention Ramsar porte sur les zones humides. Le PNR est candidat à ce label afin d'offrir à ce marais une plus grande visibilité sur le plan international.

Sur proposition de **Monsieur le Président**, le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, établi au titre de l'année 2021.

Départ de Madame Nadia AUDEBERT

Monsieur Jean GORIOUX indique que les rapports d'activité des syndicats mixtes gémapiens ont été présentés il y a 8 jours lors d'une réunion spéciale. De plus, ils ont été joints à la convocation.

Madame Micheline BERNARD rappelle que le pacte de gouvernance mentionnait que l'ensemble des rapports d'activité des syndicats mixtes ayant reçu un transfert de compétence de la Communauté de Communes, serait présenté lors d'une réunion particulière avant leur approbation en conseil communautaire.

Une convocation a donc été envoyée à ce titre, aux conseillers communautaires titulaires et suppléants, à l'ensemble des membres de la commission environnement et aux délégués titulaires et suppléants de la CdC auprès des différents syndicats, représentant 85 invitations au total.

Elle précise que Madame Cécile PHILIPPOT a produit un travail remarquable en sollicitant et en obtenant la présence de l'ensemble des présidents ou de leurs représentants et des directeurs de ces syndicats.

Madame Micheline BERNARD dit déplorer le faible nombre de personnes présentes à cette réunion. Quant bien même si les maires ne pouvaient être disponibles à cet horaire, les adjoints auraient pu y assister.

Elle dresse un rapide compte rendu des propos évoqués lors de cette rencontre.

La crise de l'énergie existe mais elle n'est pas la seule. Celle de l'eau représente également un important défi pour les collectivités. Ce sujet sera très prégnant dans les années à venir. L'eau qui s'écoule sur le territoire conditionne l'eau qui coule dans les robinets de chacun d'entre nous. Un équilibre devra être rapidement trouvé pour les différents utilisateurs d'eau comme l'agriculture, l'industrie, les activités de loisirs et la population de manière globale.

Elle souligne la complémentarité évidente des activités des différents syndicats présents : Eau 17, CYCLAD et l'ensemble des syndicats Gémapiens.

Monsieur Didier BARREAU indique que les actions de ces différents syndicats convergent dans un même sens, celui de la préservation des ressources et en particulier de l'eau. Une certaine cohérence apparaît dans les actions publiques menées aussi bien par les syndicats Gémapiens à l'échelle des bassins versants et la gestion des cours d'eau que par Cyclad et Eau 17 en termes de gestion de la ressource et de la lutte contre le gaspillage.

Madame Micheline BERNARD rappelle que les actions menées par les syndicats Gémapiens sont encadrées par la loi. C'est la raison pour laquelle, les enjeux et défis restent identiques pour ces structures quel que soit leur situation géographique.

Monsieur Jean GORIOUX informe que ces présentations étaient très enrichissantes et de qualité. Elles ont permis de poser les problématiques et d'identifier les actions en cours mais également celles à venir au travers de la prospective présentée par chacun des syndicats. Ces syndicats mènent des projets volontaires ou imposés mais pour lesquels une réponse politique est nécessaire.

Madame Micheline BERNARD fait remarquer que la réalisation de ces projets aura un coût financier non négligeable pour les EPCI adhérents.

Monsieur Didier BARREAU souligne que des actions de certains syndicats sont apparues innovantes. Il estime qu'il serait intéressant de développer une forme de pédagogie auprès des concitoyens sur l'ensemble des questions soulevées.

Madame Micheline BERNARD fait savoir que Madame Cécile PHILIPPOT, responsable du service environnement à la CdC avait organisé une journée sur la nouvelle façon de voir la rivière. Une nouvelle programmation pourrait peut-être être envisagée.

5.5 Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) - Rapport annuel d'activités de l'année 2021 – Information

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes Aunis Sud au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN),

Considérant le rapport d'activités établi par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, au titre de l'année 2021,

Considérant que ce rapport d'activités 2021 retrace en partie, les actions menées sur le territoire Aunis Sud, pour la mission GEMAPI du SMBVSN,

Considérant que le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Aunis sud prévoit une présentation des rapports d'activités des syndicats mixtes auxquels une compétence a été transférée,

Considérant que pour les syndicats mixtes traitant de la compétence GEMAPI, ont été conviés à cette présentation, les membres du conseil communautaire, les élus de la commission extracommunautaire « environnement », les représentants de la CdC Aunis Sud auprès de ces syndicats mixtes,

Vu la présentation du rapport d'activités du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, lors de la réunion du 14 novembre 2022,

Sur proposition de **Monsieur le Président**, le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Sèvre Niortaise, établi au titre de l'année 2021.

5.6 Syndicat Mixte de La Boutonne (SYMBO) – Rapport annuel d'activités de l'année 2021 – information

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes Aunis Sud au Syndicat Mixte de la Boutonne (SYMBO),

Considérant le rapport d'activités établi par le syndicat mixte de la Boutonne, au titre de l'année 2021,

Considérant que ce rapport d'activités 2021 retrace l'ensemble des actions engagées par le SYMBO durant l'année 2021, pour la mission GEMAPI mais également pour le suivi de l'état général de La Boutonne et de ses affluents sans omettre de décliner les démarches de concertations avec les différents partenaires,

Considérant que le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Aunis sud prévoit une présentation les rapports d'activités des syndicats mixtes auxquels une compétence a été transférée,

Considérant que pour les syndicats mixtes traitant de la compétence GEMAPI, ont été conviés à cette présentation, les membres du conseil communautaire, les élus de la commission extracommunautaire « environnement », les représentants de la CdC Aunis Sud auprès de ces syndicats mixtes,

Vu la présentation du rapport d'activités du syndicat mixte de La Boutonne lors de la réunion du 14 novembre 2022,

Sur proposition de **Monsieur le Président**, le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités du syndicat mixte de La Boutonne, établi au titre de l'année 2021.

5.7 Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis (SYRIMA) - Rapport annuel d'activités de l'année 2021 – information

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes Aunis Sud au Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis (SYRIMA),

Considérant le rapport d'activités établi par le Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis, au titre de l'année 2021,

Considérant que ce rapport d'activités 2021 retrace en partie, les actions menées sur le territoire Aunis Sud, pour la mission GEMAPI du SYRIMA,

Considérant que le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Aunis sud prévoit une présentation les rapports d'activités des syndicats mixtes auxquels une compétence a été transférée,

Considérant que pour les syndicats mixtes traitant de la compétence GEMAPI, ont été conviés à cette présentation, les membres du conseil communautaire, les élus de la commission extracommunautaire « environnement », les représentants de la CdC Aunis Sud auprès de ces syndicats mixtes,

Vu la présentation du rapport d'activités du Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis lors de la réunion du 14 novembre 2022,

Sur proposition de **Monsieur le Président**, le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités du Syndicat Mixte des Rivières et Marais d'Aunis, établi au titre de l'année 2021.

5.8 Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA) - Rapport annuel d'activités de l'année 2021 – information

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes Aunis Sud au Syndicat Mixte Charente Aval (SMCA),

Considérant le rapport d'activités établi par le Syndicat Mixte Charente Aval au titre de l'année 2021,

Considérant que ce rapport d'activités 2021 retrace en partie, les actions menées sur le territoire Aunis Sud, pour la mission GEMAPI du SMCA,

Considérant que le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Aunis sud prévoit une présentation des rapports d'activités des syndicats mixtes auxquels une compétence a été transférée,

Considérant que pour les syndicats mixtes traitant de la compétence GEMAPI, ont été conviés à cette présentation, les membres du conseil communautaire, les élus de la commission extracommunautaire « environnement », les représentants de la CdC Aunis Sud auprès de ces syndicats mixtes,

Vu la présentation du rapport d'activités du Syndicat Mixte Charente Aval, lors de la réunion du 14 novembre 2022,

Sur proposition de **Monsieur le Président**, le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités du Syndicat Mixte Charente Aval, établi au titre de l'année 2021.

5.9 Syndicat Mixte Eau 17 – Rapport annuel d'activités de l'année 2021 – Information

Considérant que le syndicat mixte EAU17 est un syndicat mixte fermé « à la carte » disposant de 3 compétences : Eau potable, Assainissement collectif et Assainissement non collectif,

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes Aunis Sud au syndicat EAU 17,

Considérant le rapport d'activités établi par le syndicat mixte EAU17, au titre de l'année 2021,

Considérant que ce rapport d'activités 2021 retrace un aperçu des actions menées par cette structure pour les 12 intercommunalités adhérentes et présente la stratégie de résilience et d'adaptation au changement climatique à l'horizon 2040, validée par le nouveau comité syndical,

Considérant que le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Aunis sud prévoit une présentation des rapports d'activités des syndicats mixtes auxquels une compétence a été transférée,

Considérant que pour ce syndicat mixte traitant de la compétence EAU, ont été conviés à cette présentation, les membres du conseil communautaire, les élus de la commission extracommunautaire « environnement », les représentants de la CdC Aunis Sud auprès de ce syndicat mixte,

Vu la présentation du rapport d'activités du Syndicat Mixte du Bassin EAU 17, lors de la réunion du 14 novembre 2022,

Madame Micheline BERNARD explique que Monsieur Denis MINOT, directeur du syndicat Eau 17 a fait un exposé très éclairant sur les activités et actions de ce syndicat. Il a alerté sur les risques de coupure d'eau potable sur le territoire. L'été dernier n'a pas connu de coupure d'eau mais cela ne laisse en rien présager de la situation des prochaines années.

Elle ajoute que lors de la dernière convention des intercommunalités de France qui vient d'avoir lieu à Bordeaux, certaines collectivités se posaient la question de leur capacité d'accueil de nouvelles populations face à leur ressource en eau. Les réflexions à mener sur l'aménagement des territoires deviennent prégnantes.

Monsieur Philippe BARITEAU indique que les élus municipaux ont reçu les rapports d'activités des syndicats. Il suggère de faire suivre la présentation de ces structures dans les communes pour permettre aux élus de prendre conscience des enjeux et défis à relever dans les prochaines années.

Monsieur Jean GORIOUX répond que la présentation peut être transmise aux élus municipaux. Ce rapport a été présenté et examiné le 14 novembre 2022.

Sur proposition de **Monsieur le Président**, le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités du syndicat mixte EAU 17, établi au titre de l'année 2021.

5.10 Cyclad - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets & Indicateurs techniques et financiers 2021 – Information

Considérant que le Syndicat Mixte CYCLAD exerce une mission de service public de réduction des déchets, de collecte, valorisation et traitement des déchets,

Considérant l'adhésion de la Communauté de Communes Aunis Sud au Syndicat Mixte CYCLAD,

Considérant le rapport d'activités établi par le syndicat mixte CYCLAD, au titre de l'année 2021, porte sur le prix et la qualité et du service public d'élimination des déchets et sur les indicateurs techniques et financiers de l'année 2021,

Considérant que le pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Aunis sud prévoit une présentation les rapports d'activités des syndicats mixtes auxquels une compétence a été transférée,

Considérant que pour ce syndicat mixte traitant de la compétence GESTION DES DECHETS, ont été conviés à cette présentation, les membres du conseil communautaire, les élus de la commission extracommunautaire « environnement », les représentants de la CdC Aunis Sud auprès de ce syndicat mixte,

Vu la présentation du rapport d'activités du Syndicat Mixte CYCLAD, lors de la réunion du 14 novembre 2022,

Madame Anne-Sophie DESCAMPS reprend les points importants de ce rapport :

- L'année 2021 annonce la plus forte augmentation des tonnages de déchets (+12%) associée à une explosion de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (+67%),
- La cotisation 2023 augmentera donc pour les EPCI adhérents,
- 60 % des déchets récupérés par CYCLAD proviennent des déchetteries contre 40 % il y a 10 ans, d'où la mise en place de nouvelles déchetteries plus grandes, regroupant plusieurs filières de recyclage (exemples : Surgères, Saint Sauveur d'Aunis),
- Des travaux vont bientôt débuter pour la modernisation de l'UVE de Paillé,
- La collecte des biodéchets sera obligatoire à la fin de l'année 2023,
- Cyclad poursuit son développement dans le domaine de l'économie circulaire,
- Les ateliers de Cyclad ont de nouveau accueilli les lauréats des trophées 2021,
- Le rapprochement des déchetteries comme le projet Aigrefeuille d'Aunis-Le Thou.

Monsieur Jean GORIOUX précise que l'usine d'incinération de Paillé a un peu plus de 40 ans. Pour répondre à la réglementation de valorisation énergétique sur l'incinération des déchets, des travaux sont envisagés et le site deviendra l'UVE Paillé. Cyclad porte ce dossier depuis plusieurs années. Il est donc projeté de construire une usine plus moderne. Les efforts menés sur le territoire du syndicat sur la qualité et la performance de tri, laissent à penser que le dimensionnement de cette installation à une échelle de 5 ou 10 ans sera toujours adapté à l'activité. Durant la phase de travaux qui devrait débuter au 2^{ème} trimestre 2023, l'usine ne fonctionnera pas (10 mois) et les déchets seront exportés sur des centres d'enfouissement situés dans la Vienne.

Ce projet est couplé à un projet de valorisation énergétique (électricité et énergie thermique). Ce projet représente un investissement de 25 M €.

Monsieur Didier BARREAU souligne la performance des actions portées par CYCLAD qui parvient à stabiliser les taux face aux problématiques rencontrées comme l'augmentation importante de la TGAP. L'effort demandé à chaque concitoyen est donc récompensé par la stabilité de ces taux.

Monsieur Jean GORIOUX confirme qu'il s'agit d'un souci permanent. La valorisation énergétique va permettre pour les déchets ménagers de ramener la TGAP de 65 €/Tonne à 15€/Tonne. Il faut maintenir la pression sur le tri et sur la valorisation. Les objectifs financiers fixés à moyen terme doivent s'inscrire dans la durée. Une probable augmentation de 5 € par habitant est à prévoir en 2023.

Monsieur Emmanuel NICOLAS indique qu'une augmentation de 5 € par habitant sera difficile pour certaines familles.

Monsieur Jean GORIOUX explique que l'impact de la TGAP représentera une dépense supplémentaire 800 000 € en 2023 à laquelle il faut ajouter l'augmentation du carburant pour les véhicules.

Monsieur Christian BRUNIER indique que suite à l'augmentation des bases et par mécanisme financiers, les taux restent stables.

Madame Micheline BERNARD rejoint les propos de Monsieur Emmanuel NICOLAS. Pour les familles l'année 2023 va être compliquée. Elle remercie l'équipe de CYCLAD, Monsieur Etienne VITRE, son directeur et les élus pour maintenir ce syndicat depuis des années, à un haut niveau de performance et d'innovation.

Sur proposition de **Monsieur le Président**, le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets & Indicateurs techniques et financiers 2021, établi par le syndicat mixte CYCLAD au titre de l'année 2021.

5.11 Modification de la composition de la commission extracommunautaire « environnement »

Délibération n°2022-11-14

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-21, L. 2121-22, L. 5211-1 et L.5211-40-1,

Vu la délibération n°2020-07-26 du Conseil Communautaire du 28 juillet 2020 portant création d'une commission extracommunautaire « environnement » composée de la Vice-Présidente en charge de l'environnement et de 24 membres soit 1 par commune avec un minimum de 8 élus communautaires, étant entendu que Monsieur Jean GORIOUX, Président, en est le Président de droit.

Considérant le départ de Monsieur Laurent ROUILLON, élu communal à Le Thou,

Considérant la candidature de Madame Flora RUESCAS, élue de la commune de Le Thou,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 novembre 2022,

Monsieur le Président propose d'élire comme nouveau membre **Madame Flora RUESCAS** selon les modalités définies.

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, conformément aux articles L2121-21 par renvoi du L5211-1 du CGCT, décide **à l'unanimité** de ne pas procéder à un vote à bulletins secrets.

Ces explications entendues, **Monsieur le Président** demande au Conseil Communautaire de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec :

A l'unanimité

- Elit **Madame Flora RUESCAS** membre de la Commission Extracommunautaire « environnement »,
- Approuve la nouvelle composition de la Commission Extracommunautaire « environnement » comme suit :
 - Madame Micheline BERNARD
 - Madame Anne-Sophie DESCAMPS
 - Monsieur Hervé GAILDRAT
 - Monsieur Olivier DENECHAUD
 - Monsieur Emmanuel JOBIN
 - Madame Florence VILLAIN
 - Madame Jasmine EXERTIER
 - Madame Sandrine FRERE
 - Madame Alisson CURTY
 - Monsieur Sylvain BAS
 - Madame Micheline BERNARD
 - Monsieur Olivier FRIDJA
 - Monsieur Emmanuel NICOLAS
 - Madame Catherine STENGER
 - Madame Lucile RICHARD
 - Monsieur Dominique SOUCHET
 - Monsieur Matthieu CADOT
 - Monsieur Jean-Michel JOURDAIN
 - Monsieur Sébastien MARCHAND
 - Monsieur Michel ELI
 - Madame Isabelle DUMONT
 - Monsieur Michel BODIN
 - Madame Marie-Joëlle LOZAC'H
 - Madame Colette CARCAULT
 - **Madame FLORA RUESCAS**

Départ de Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Affiliation du Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime

Délibération n°2022-11-15

Le Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.